

lieu de neuf sur la rive gauche de la Saône et du Rhône, comme il en eut dix sur la rive droite de ces deux rivières, par la division de l'ancien archiprêtré de Jarez, également partagé en deux, qui prirent les noms de Saint-Étienne et de Mornanl (1).

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la Révolution, époque où une loi, en date du 24 août 1790, décida que chaque diocèse serait borné à un seul département. En conséquence, celui de Lyon se trouva réduit à l'étendue du département de Rhône-et-Loire, créé au mois de janvier précédent. Le diocèse de Lyon perdit ainsi toute sa portion orientale, qui fut répartie entre quatre autres départements (Saône-et-Loire, Jura, Ain et Isère), et s'étendit, par compensation, à l'ouest sur un certain nombre de paroisses des diocèses voisins, qui avaient été successivement réunies au territoire lyonnais, et en faisaient politiquement partie intégrante depuis longtemps. Le concordat de 1801 réunit le département de l'Ain aux départements du Rhône et de la Loire(2) pour former le diocèse de Lyon; mais, en 1817, il en fut de nouveau détaché pour former le diocèse de Belley. Le pouillé que j'ai publié dans les *Cartulaires de Savigny et d'Jinay*, p. 1008, résume parfaitement l'histoire du diocèse de Lyon au xviii^e siècle. J'y renvoie donc le lecteur,

AUG. BERNARD.

(1) Le diocèse de Mâcon subit, vers le même temps, une modification analogue : les archiprêtrés du Rousset et de Beaujeu furent partagés chacun en deux. Les nouvelles circonscriptions reçurent les noms de deux villes monacales, Cluny et Charlieu, qui avaient acquis une certaine importance.

(2) Le département de Rhône-et-Loire avait été divisé en deux en 1793,